

**Ecoles primaires et maternelles - Subvention aux classes transplantées  
ou de découverte - Troisième répartition 2003**

**Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la somme suivante au titre de la troisième répartition de l'année 2003.

**Coopérative de l'école primaire de Velotte :**

Ecole	Date	Nombre d'élèves	Nombre de journées	Lieu	Coût	Coût	Bénéficiaire
Velotte primaire	17 au 22.03.03	50	300	Centre d'accueil FAL 63810 BAGNOLS	8,32 €	2 496 €	Coopérative scolaire École Velotte primaire

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer et en cas d'approbation à prélever la somme de 2 496 € au budget primitif 2003 chapitre 92.255.6574 code service 21100.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder cette subvention.

*Récépissé préfectoral du 26 mars 2003.*